



La Belgique s'engage contre la violence armée

Par **Virgine Moreau**, chercheuse au GRIP

Le 31 octobre 2011, la Belgique a annoncé son adhésion à la Déclaration de Genève sur la violence armée et le développement¹. Cette annonce a été très bien accueillie par la société civile belge. Celle-ci regrettait depuis longtemps que la Belgique n'ait pas encore apporté son soutien à cette initiative, politique il est vrai, mais ô combien importante. Il s'agit en effet de la déclaration politique la plus forte aujourd'hui qui reconnaît l'impact de la violence armée sur le développement socio-économique et humain.

La violence armée impacte le développement des États

Adoptée le 7 juin 2006 à Genève par 42 États, la Déclaration reconnaît que la violence armée et les conflits entravent la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) que les États des Nations Unies se sont fixés de réaliser pour 2015². Ce lien n'était pourtant pas si explicite dans les OMD, adoptés en 2000.



États signataires de la Déclaration de Genève
(Sources : Site web de Geneva Declaration on Armed Violence and Development)

En signant la Déclaration de Genève, les États s'engagent à réduire la violence armée et son impact en élaborant des pratiques relatives, entre autres, à la prévention et la résolution des conflits, la reconstruction après les conflits, au respect des droits humains, de la justice et de l'État de droit. Les armes légères et de petit calibre ainsi que leurs munitions, principaux outils de la violence armée, sont bien sûr visées par cette Déclaration. Les États s'engagent ainsi à élaborer des mesures pour

lutter contre leur prolifération, leur trafic et leur utilisation illicites, mais aussi à parvenir à un contrôle des armes légères à travers le contrôle des transferts et du courtage illicite.

Depuis son adoption, 112 États ont adhéré à cette initiative diplomatique. Les États-Unis, la Chine, la Russie, l'Inde, l'Arabie Saoudite, l'Égypte, Israël, la Somalie, le Tchad, la République Centrafricaine, la Namibie ou encore le Venezuela sont quelques États qui n'y ont pas (encore) adhéré. Parmi eux, certains connaissent des taux de violence élevés.

La violence armée en chiffres

Selon les estimations les plus récentes, 526 000 personnes meurent violemment chaque année³. Elles sont victimes de conflits civils, combats et terrorisme, homicides volontaires et

1. Déclaration de Genève sur la violence armée et le développement, Genève, 7 juin 2006.

<http://www.genevadeclaration.org/fileadmin/docs/GD-Declaration-091020-FR.pdf>

2. *United Nations Millennium Declaration*, Résolution de l'Assemblée générale des Nations unies (A/RES/55/2) du 18 septembre 2000. <http://www.un.org/millennium/declaration/ares552e.pdf>

3. Voir Keith KRAUSE, Robert MUGGAH and Elisabeth GILGEN (ed.), *Global Burden of Armed Violence 2011*, Geneva, Cambridge University Press, 2011. <http://www.genevadeclaration.org/measurability/global-burden-of-armed-violence/global-burden-of-armed-violence-2011.html>

involontaires, ainsi que d'interventions des forces de l'ordre et autres forces de sécurité étatiques en dehors de conflits. Contrairement à ce que l'on a tendance à croire, les victimes dans les zones de conflits sont moins nombreuses que les personnes tuées dans des pays en paix. Ainsi, 10% des victimes sont dues directement à des conflits. 75% meurent d'homicides volontaires. Ceux-ci surviennent dans le contexte de la criminalité organisée, des gangs, de crimes passionnels prémédités ou non contre des proches et intimes, de vol ou cambriolage. Face à cette réalité de la violence au quotidien, les habitants de la planète ne sont pas égaux, encore une fois. Cette violence est le plus souvent associée à des niveaux de développement assez bas ainsi qu'à une faiblesse de l'État de droit. L'Amérique latine, les Caraïbes et l'Afrique subsaharienne sont les régions les plus touchées par la violence armée. Entre 2004 et 2009, elles ont connu des taux de violence extrêmement élevés - plus de 30 morts pour 100 000 habitants en moyenne par an - là où l'Europe occidentale a connu des taux moyens inférieurs à 5 morts pour 100 000 habitants.

Les outils privilégiés de cette violence ? Les armes à feu, principalement. Elles ont notamment remplacé les couteaux et autres armes dans les mains des jeunes des gangs et groupes criminels organisés, et ce en raison de la disponibilité des armes au sein des populations civiles et du trafic illicite.

Au cours de la 2^e Conférence de révision de la Déclaration fin octobre 2011, les États se sont félicités des progrès accomplis dans la compréhension des liens entre la violence armée et le développement⁴. Si cet aspect est essentiel pour une réponse appropriée à la violence armée, les États ne doivent pas oublier qu'ils disposent déjà de certains outils pour faire face au problème. Ils ont en effet pris des engagements en termes de lutte contre le commerce illicite des armes légères⁵, et s'apprêtent à en prendre d'autres dans les prochains mois pour réglementer le commerce légal des armes avec un « Traité sur le commerce des armes »⁶. Il s'agira de continuer à faire preuve de volonté politique pour appliquer ces instruments.

* * *

Le **Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix et la Sécurité (GRIP)**, créé en 1979, est un centre de recherche indépendant reconnu comme organisation d'éducation permanente par le Ministère de la Communauté française de Belgique. Le GRIP a pour objectif d'éclairer citoyens et décideurs sur les problèmes souvent complexes de défense et de sécurité, et souhaite ainsi contribuer à la diminution des tensions internationales et tendre vers un monde moins armé et plus sûr en soutenant les initiatives en faveur de la prévention des conflits, du désarmement et de l'amélioration de la maîtrise des armements. Le GRIP est composé d'une équipe de 22 collaborateurs permanents, dont 14 chercheurs universitaires, ainsi que de nombreux chercheurs-associés en Belgique et à l'étranger. < www.grip.org >

4. Document final de la 2e Conférence ministérielle d'examen de la Déclaration de Genève sur la violence armée et le développement. <http://www.genevadeclaration.org/fileadmin/docs/GD-MRC2/GD-2ndMRC-Outcome-Document.pdf>

5. Notamment le *Programme d'action des Nations unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects*, le *Protocole des nations unies sur les armes à feu*, et l'*Instrument international de traçage des armes légères*. Pour plus d'informations concernant les armes légères, consulter la page web du GRIP : [http://www.grip.org/fr/siteweb/dev.asp?N=3&O=634&titre_page=Armes%20légères%20\(ALPC\)&titre_chap=THEMES%20DE%20RECHERCHE](http://www.grip.org/fr/siteweb/dev.asp?N=3&O=634&titre_page=Armes%20légères%20(ALPC)&titre_chap=THEMES%20DE%20RECHERCHE)

6. *Traité sur le commerce des armes*, Résolution de l'Assemblée générale des Nations unies (A/RES/64/48) du 12 janvier 2010.